

Contrat de bassin versant du Lez – Phase 1- 2020/2022

Dossier définitif – Tome 3

Document de synthèse



Avec le soutien de :

Composition du Dossier

Le présent projet de Contrat de bassin versant du Lez est présenté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL), structure porteuse et animatrice de la démarche.

Il est composé de 4 tomes :

Tome 1 : Document technique

- Contexte et motivation de la démarche
- Etat des lieux du bassin versant
- Objectifs à atteindre et problématiques à résoudre sur le bassin
- Stratégie du Contrat (objectifs et contenu)
- Contribution du Contrat aux objectifs environnementaux (DCE, SDAGE, etc.)
- Mise en œuvre, animation et suivi du Contrat.

Tome 2 : Cahier des fiches actions

- Récapitulatif des actions par volet
- Fiches actions par volet

Tome 3 : Document de synthèse

- Synthèse du document technique
- Synthèse du programme d'actions

Tome 4 : Document contractuel

- Contenu du Contrat
- Engagements des partenaires
- Contrôle, révision et résiliation
- Signatures des maîtres d'ouvrage et des financeurs

Rédaction

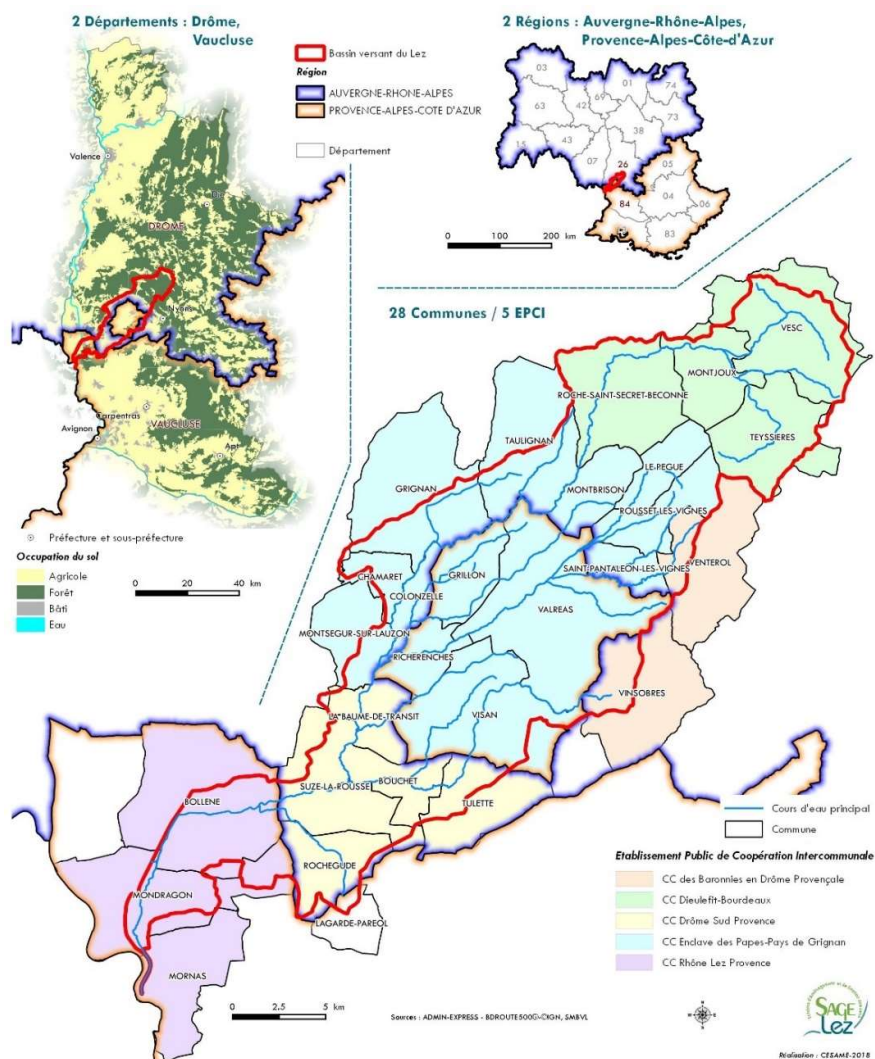
Sandrine BATUT, Responsable des politiques de l'eau au SMBVL.

Sommaire

I - Présentation du bassin versant du Lez.....	4
II - Contexte et motivation de la démarche	5
III - Etat des lieux du bassin versant.....	5
Etat des masses d'eau	5
Ressource en eau.....	7
Milieux naturels remarquables.....	7
Pression anthropiques sur les milieux.....	8
III- Objectifs à atteindre	8
IV - Enjeux, objectifs et programme d'action du Contrat de bassin versant ...	10
V – Coût global et plans de financement prévisionnels.....	11
VI – Animation et mise en œuvre du Contrat.....	12
Structure porteuse et maîtrise d'ouvrage.....	12
Instance de suivi	13
Evaluation du programme d'action.....	13
VII – Conclusion.....	14

I. Présentation du bassin versant du Lez

Le bassin versant du Lez s'étend sur **455 km²** et concerne au total **28 communes**, dont 20 du département de la Drôme (26) en Auvergne Rhône Alpes et 8 de Vaucluse (84) en Provence-Alpes-Côte d'Azur (*Cf. Carte 1*).



Carte 1 : Situation et contexte administratif du bassin versant du Lez

Source : CESAME, d'après ADMIN-EXPRESS

Le bassin versant du Lez s'étend du **nord-est au sud-ouest**. Le Lez prend sa source sur la montagne de Lance à une altitude de **1000 m**, sur la commune de Teysières et parcourt 75 km avant de confluer avec les ouvrages CNR, contre-canaux du canal de Donzère-Mondragon à Mornas. Ses principaux affluents sont, d'amont en aval : la Veysanne, la Coronne, le Talobre puis l'Hérin. Le réseau hydrographique affluent du Lez est principalement développé en rive gauche de ce cours d'eau, de même que l'emprise du bassin est plus vaste sur cette rive.

Le Lez draine un bassin versant d'une population globale de **53 000 habitants** ; les communes urbaines les plus importantes sont BOLLENE et VALREAS.

Le Lez est un affluent rive gauche du Rhône, un des premiers depuis l'amont qui ait un caractère méditerranéen marqué. Au point de vue hydrométéorologique, le bassin se situe sur une zone de transition climatique entre la Provence et les Cévennes, une zone où les gradients pluvieux, en particulier pour les pluies de fréquence rare, sont importants.

Le territoire recoupe 5 EPCI-FP :

- Communauté de Communes Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP)
- Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB)
- Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP)
- Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan (CCEPPG)
- Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP)

Ces 5 EPCI-FP ont transféré l'ensemble de la compétence GEMAPI au SMBVL.

II. Contexte et motivation de la démarche

Le SMBVL a porté un premier contrat de rivière de 2007 à 2012 puis une démarche de SAGE (premier arrêté préfectoral de désignation des membres de la CLE en 2013). Le SMBVL porte également un PAPI (2015-2021).

Durant la période 2015-2018, le SMBVL a signé un contrat avec l'Agence de l'Eau. Ce contrat avait alors été établi entre le SMBVL et l'Agence de l'Eau de manière bilatérale exclusive puisque existait déjà la convention du PAPI (signée par les autres co-financeurs) et une gouvernance installée à l'échelle du bassin versant avec l'élaboration du SAGE.

Le SMBVL souhaite aujourd'hui jouer un rôle de centralisateur et de facilitateur des actions du petit cycle de l'eau portées par les communes, communautés de communes ou syndicats et contribuant à limiter les pressions sur les milieux aquatiques et la ressource en eau.

Le contrat deviendra aussi l'outil opérationnel de mise en œuvre des actions du PGRE et de la stratégie du SAGE.

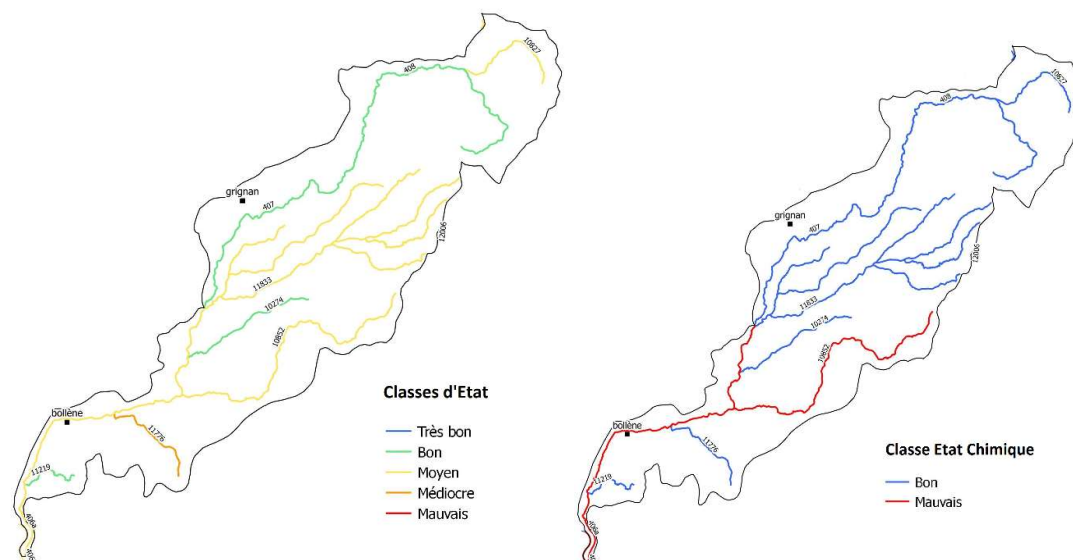
III. Etat des lieux du bassin versant

A. Etat des masses d'eau

- Les eaux superficielles

Lors de l'élaboration du SDAGE 2016-2021, une évaluation de la qualité des eaux a été faite à partir des données du réseau de surveillance de l'Agence de l'Eau de 2009 à 2011.

Ces données ont permis de dresser les cartes de l'état des masses d'eau superficielles du bassin versant pour le SDAGE :



Carte 2: Etat écologique et chimique des masses d'eau superficielles

D'après cet état initial seules les masses d'eau du Lez amont, du Talobre et du Béal sont en bon état. Les principaux affluents du Lez et le Lez aval sont en état écologique moyen.

Il existe donc un enjeu de reconquête de la qualité de l'eau mais également de non dégradation des masses d'eau sur le territoire.

Le classement de la rivière Veyssanne en état moyen est très contestable compte tenu des pressions existantes sur ce cours d'eau de tête de bassin versant.

- **Les eaux souterraines**

Les données qualitatives concernant les nappes sont issues des cartes du SDAGE 2016-2021 et correspondent aux données de 2009-2011 provenant du réseau de surveillance et contrôle opérationnel de l'Agence de l'Eau ainsi que des suivis des ARS.

Nom de la masse d'eau	N° de la masse d'eau	Etat chimique constaté	Etat quantitatif constaté
Molasses miocènes du Comtat	FRDG_218	Médiocre	Médiocre
Alluvions des plaines du Comtat (Aigues Lez)	FRDG_352	Médiocre	Médiocre
Calcaires et marnes crétacés et jurassiques du BV Lez, Eygues et Ouvèze	FRGR_528	Bon	Bon
Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône	FRGD_531	Bon	Bon
Formations marno-calcaires et grès collines Côtes du Rhône rive gauche et de la bordure du bassin du Comtat	FRDG_533	Bon	Bon
Alluvions du Rhône du défilé de Donzère au confluent de la Durance et alluvions basse vallée de l'Ardèche	FRDG_382	Bon	Bon

Tableau 1 : Etat actuel des masses d'eau souterraines (SDAGE 2016-2021)

Deux masses d'eau souterraines sont en état chimique et quantitatif médiocre, notamment les molasses miocènes du Comtat définies comme « ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable ».

B. Ressource en eau

Le bassin versant du Lez est déficitaire en eau : il a donc été identifié en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée 2016-2021.

En effet, le bassin versant est sous l'influence d'un climat méditerranéen marqué par des étiages naturels sévères ; la période d'étiage s'étend de juillet à septembre.

Malgré des cultures majoritairement peu irriguées (vignes, lavandes ... et seulement 8 % des surfaces agricoles irriguées) des prélèvements accentuent les conditions naturelles difficiles, notamment à l'étiage : plus de 11,2 Mm³ prélevés dans les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement.

De plus, le territoire bénéficie aujourd'hui d'apports conséquents depuis l'Eygues via des canaux. Ces apports ont vocation à être supprimés (l'Eygues étant aussi déficitaire).

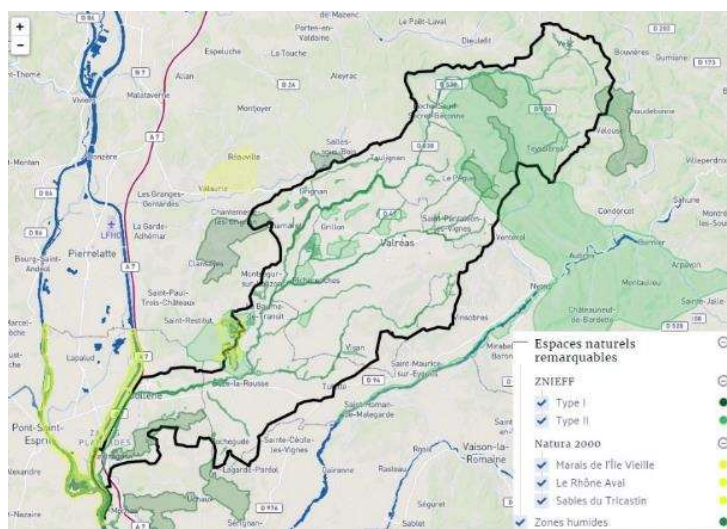
Les eaux superficielles et les alluvions récentes sont classées en Zone de Répartition des Eaux : un objectif de réduction de 20% des prélèvements globaux sur la période d'étiage est assigné aux prélèvements de la ZRE.

C. Milieux naturels remarquables

Le territoire héberge différents habitats remarquables (zones humides, habitats d'intérêt communautaire, réservoirs biologiques...) mais également des espèces floristiques et faunistiques (dont piscicoles) remarquables.

On peut noter le retour de la Loutre sur le bassin versant depuis une dizaine d'années, la présence du Castor, de l'Ecrevisse à pattes Blanches, de l'Agrion du Mercure, d'une colonie importante à l'échelon national de Minioptères de Schneider...

Le Vieux Lez constitue également un véritable corridor depuis le Rhône concentrant une majorité d'espèces remarquables.



Carte 3 : Espaces naturels réglementaires du bassin versant du Lez

La ripisylve du Lez est particulièrement intéressante sur certains secteurs et fait l'objet de classement en ZNIEFF et d'un projet d'extension du site Natura 2000.

D'un point de vue réglementaire le bassin versant du Lez est concerné par :

- Un site Natura 2000 : « Les sables de Tricastin »,
- Dix ZNIEFF de type I dont cinq en interaction directe avec le réseau hydrographique,
- Cinq ZNIEFF de type II.

La continuité écologique est à rétablir sur 2 seuils sur le bassin versant (liste 2).

D. Pression anthropiques sur les milieux

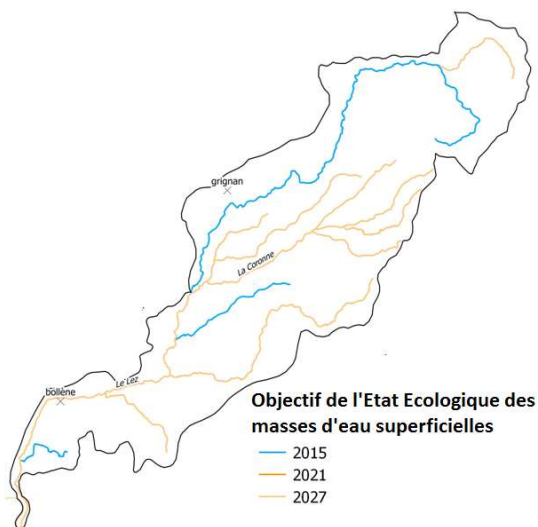
Les cours d'eau sont dans l'ensemble soumis à des pressions anthropiques modérées, mais des secteurs sont très lourdement impactés, tels que :

- Les traversées urbaines : le Lez à Bollène et la Coronne dans Valréas,
- Le Lez entre Suze-la-Rousse et Bollène, rectifié, endigué depuis la moitié du XXème s.,
- L'aval de Bollène jusqu'à la dérivation du Lez dans le canal de Donzère-Mondragon,
- L'Hérein, endigué sur près de 5 km sur la commune de Visan.

IV. Objectifs à atteindre

Le bassin versant du Lez fait partie des territoires prioritaires au titre de la période 2016-2021 pour :

- **la lutte contre les pollutions** (au titre de l'Orientation Fondamentale (OF) 5) : nécessite des mesures de lutte contre les pesticides pour restaurer le bon état et contribuer à la réduction des émissions ;
- agir sur la **morphologie et le décloisonnement** pour préserver et restaurer les milieux aquatiques (au titre de l'OF 6A) : classé en zone d'Action prioritaire (ZAP) et nécessite donc des actions de reconquête des axes de migration de l'anguille ;
- le **déséquilibre quantitatif** (OF 7) : nécessite des actions de résorption du déséquilibre quantitatif (relatives aux prélèvements) pour atteindre le bon état ;
- **augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques** (au titre de l'OF 8) : est prioritaire pour la mise en œuvre d'actions conjointes de restauration physique et de lutte contre les inondations sur les TRI (Territoires à Risque Important d'inondation).



Les objectifs de bon état sont variables d'une masse d'eau à une autre (cf carte ci-contre pour les objectifs de l'état écologique). L'objectif de l'état chimique est un bon état 2015 pour toutes les masses d'eau sauf pour l'Hérin.

Le programme de mesures du SDAGE 2016-2021 pour le bassin versant du Lez est le suivant :

Problèmes à traiter	Code de mesure PdM	Intitulé mesure	Masses d'eau
Prélèvements	RES0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	Superficielles et souterraines
	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Superficielles et souterraines
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine des particuliers ou des collectivités	Superficielles et souterraines
	RES0301	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE	Souterraines
	RES0802	Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage	Souterraines
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Superficielles et souterraines
Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0301	Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations >= 2000 EH)	Superficielles
Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Superficielles
	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Superficielles
Altération de la morphologie	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Superficielles
Pollution diffuse par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Souterraines
	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	Souterraines
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	Souterraines
	COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	Souterraines
Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates	Souterraines
	AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser les pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates	Souterraines
	AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates	Souterraines
Pollution diffuse par les nutriments	RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau	Souterraines

V. Enjeux, objectifs et programme d'action du Contrat de bassin versant

Le programme d'actions se décline en 4 volets majeurs.

Enjeu : Partage de la ressource entre les usages directs et les milieux aquatiques	
RES 1	Rechercher la sobriété et limiter les pertes
RES 2	Diminuer la pression des prélèvements (AEP et irrigation)
RES 3	Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique

Ce volet RES doit permettre une gestion durable de la ressource en eau en adéquation avec les besoins/ usages du territoire et les fonctionnalités du réseau hydrographique.

Ce volet reprend les actions inscrites dans le PGRE (actions d'économies d'eau ou de substitution), il prévoit également des travaux de gestion patrimoniale des réseaux et la pérennisation du réseau de suivi des débits du SMBVL.

Enjeu : Maintien d'une qualité des eaux superficielles et souterraines compatible avec les usages et les milieux	
QUA 1	Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine
QUA 2	Réduire les pressions urbaines et domestiques en tenant compte du changement climatique
QUA 3	Améliorer la gestion du ruissellement en zone urbaine

Ce volet QUA a pour but de reconquérir la qualité des milieux aquatiques en agissant sur la réduction des pollutions et le suivi de leurs impacts sur le milieu.

Ce volet comprend ainsi des travaux de renouvellement de conduites et mise en séparatif des réseaux d'assainissement afin de limiter les entrées d'eau claires parasites et la poursuite du suivi de la qualité des eaux superficielles.

Certains des travaux envisagés répondent à des non-conformités de réseaux.

Enjeu : Préservation des milieux naturels, des cours d'eau et de leur bon fonctionnement et gestion du risque inondation en tenant compte du fonctionnement des cours d'eau	
MIL 1	Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau
	<i>Sous – objectif : Rétablir la continuité écologique sur les secteurs prioritaires</i>
	<i>Sous-objectif : Préserver, restaurer la dynamique écomorphologique des cours d'eau avec l'enjeu « risque inondation »</i>
	<i>Sous-objectif : Préserver / restaurer les dynamiques sédimentaires</i>
	<i>Sous –objectif : Préserver / gérer les espaces rivulaires</i>
	<i>Sous –objectif : Coordonner les différentes actions de préservation des milieux</i>
MIL 2	Préserver, restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités
MIL 3	Préserver et restaurer les habitats et les espèces remarquables
MIL 4	Renforcer la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant en tenant compte du changement climatique

L'objectif général du volet MIL est de restaurer les fonctionnalités des milieux naturels et de gérer le risque inondation.

Ce volet MIL intègre les actions définies dans le cadre de l'étude hydromorphologie et plus particulièrement du plan de restauration physique des cours d'eau et de gestion des matériaux. Il reprend également, pour mémoire, des actions du PAPI dont la réalisation sera concomitante avec le déroulé du contrat.

Enjeu : Gestion locale concertée, communication et sensibilisation sur les enjeux de l'eau sur le bassin versant et une animation adaptée.	
GES 1	Communiquer et sensibiliser
GES 2	Gouvernance et suivi

Ce volet GES a pour but :

- de développer la communication et la sensibilisation sur les thématiques liées à l'eau et les milieux aquatiques,
- de maintenir les moyens d'animation pour la mise en œuvre du contrat,
- de poursuivre les réflexions de la compétence GEMAPI à l'échelle des EPCI – FP du territoire.

VI. Coût global et plans de financement prévisionnels

Le montant global du programme d'actions du Contrat de bassin versant du Lez est évalué à **21 millions d'euros** (coût global sur la base subventionnable, donc essentiellement HT).

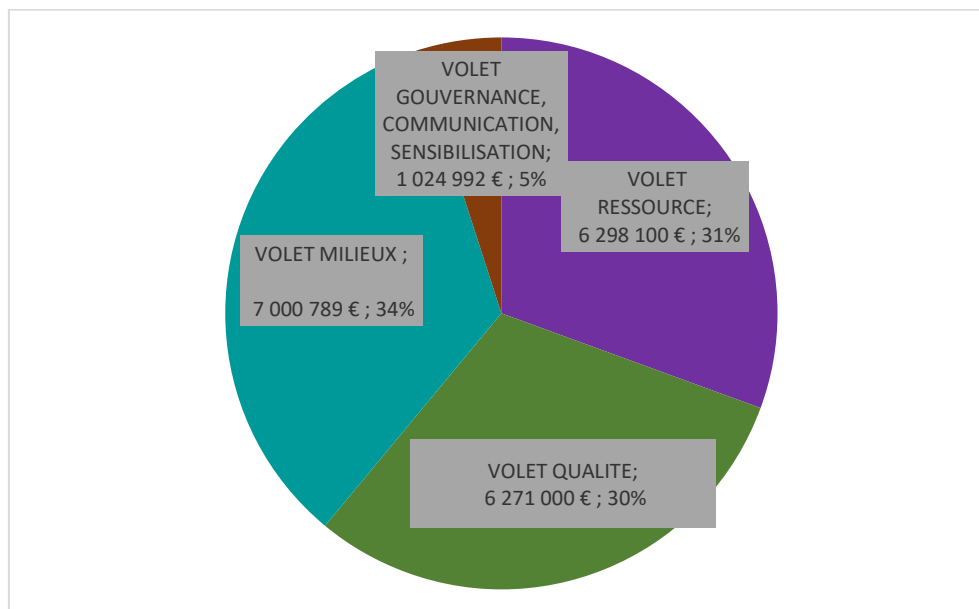


Figure 1 : Répartition des coûts des actions par volet

VII. Animation et mise en œuvre du Contrat

A. Structure porteuse et maîtrise d'ouvrage

Par délibération n° 2019-11 du comité syndical en date du 29 avril 2019, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez s'est engagé comme structure porteuse de la démarche de contrat de bassin versant du Lez. De par ses compétences statutaire et son expérience, le SMBVL semble légitime pour porter ce Contrat.

Il aura à charge de piloter et mettre en œuvre le programme d'actions, de faire le lien avec l'ensemble des procédures en cours, ainsi qu'avec les différents maîtres d'ouvrages. Il animera les comités techniques et le comité de suivi du contrat.

Le SMBVL sera le principal maître d'ouvrage pour les aspects portant sur les milieux alors que les syndicats d'eau potable tels que le Syndicat Rhône Aygues Ouvèze (RAO) et le SIEA RIVAVI porteront les principales actions du volet Ressource. Les communes de Bollène et Tulette porteront les actions conséquentes du volet Qualité.

Les actions de communication et de sensibilisation ainsi que l'animation et le suivi de la démarche (volet GES) seront menées essentiellement par le SMBVL, en tant que structure porteuse du contrat.

La maîtrise d'ouvrage des actions des volets GES et QUA portant sur l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de la ressource, revient également aux communes qui ont la compétence assainissement et eau potable, dans l'attente du transfert de ces compétences.

Les Conservatoires des Espaces Naturels et les Fédérations de pêche seront également des acteurs importants pour la préservation des milieux naturels et zones humides.

B. Instance de suivi

Etant donné l'existence d'une Commission Locale de l'Eau sur le territoire habilitée à élaborer, suivre et mettre en œuvre les contrats de rivière et de bassin versant, c'est la CLE qui fera office de Comité de suivi.

Une fois le document définitif du Contrat de bassin versant validé, la CLE se réunira a minima une fois par an pour suivre la mise en œuvre du Contrat. Lors de ces rendez-vous annuels, il s'agira de dresser le bilan des actions réalisées au cours de l'année, de valider la programmation pour l'année à venir et de réorienter certaines actions si nécessaire.

C'est le SMBVL qui assure le rôle de secrétariat de la CLE et donc du Comité de suivi du contrat.

Le Bureau de la CLE fera office de Bureau de suivi du Contrat. Les 3 commissions thématiques du SAGE seront chargées d'approfondir les thèmes abordés en séance plénière du comité et d'élargir le travail au-delà de ses membres.

Les commissions sont ainsi les suivantes :

- Commission gestion quantitative de la ressource en eau,
- Commission amélioration de la qualité de l'eau,
- Commission gestion des inondations, restauration physique des milieux et des zones humides.

Des comités techniques, constitué des principaux partenaires institutionnels et élargis à d'autres acteurs suivant les sujets abordés, sont également prévus.

C. Evaluation du programme d'action

Le SMBVL mettra en place un tableau de bord qui permettra de suivre et d'évaluer les opérations du Contrat dont la planification est prévue sur une période de 6 ans de 2020 à 2025.

Les indicateurs de suivi sont définis dans les fiches actions du dossier définitif.

Un tableau de bord regroupant les indicateurs choisis permettra de suivre l'état d'avancement par rapport aux objectifs fixés. Un suivi budgétaire permettra de réaliser une analyse financière du contrat. Cet outil permettra de centraliser les informations étant donné que les opérations sont réparties entre plusieurs maîtres d'ouvrages, et ainsi d'avoir une vision globale de l'avancement du contrat.

Ce tableau de bord sera présenté lors de chaque réunion annuelle du comité de suivi et permettra de communiquer sur l'avancée du contrat via le site internet du SMBVL. Les bilans mi-parcours et final seront basés sur les données de ce tableau de bord.

VIII. Conclusion

Le programme d'actions du Contrat de Bassin Versant du Lez contribue, en termes d'échéances et de réponses aux problématiques du territoire, aux objectifs du SDAGE et du PDM 2016-2021. Toutefois, les résultats dépendent des conditions de mise en œuvre d'une part de l'engagement volontaire des acteurs concernés et d'autre part de l'obtention de financements suffisants.

IX. Annexe : Synthèse du Programme d'actions du Contrat de Bassin versant du Lez

N° de l'action	Contenu de l'action	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	COUT RETENU	HT ou TTC	Agence de l'eau	Région PACA	Départ. 84	Départ. 26	Autofinancement
VOLET RES- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau										
<i>RES 1 : Rechercher la sobriété et limiter les pertes</i>										
RES 1.1	Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP - syndicat RIVAVI	Syndicat AEP / commune de Taulignan	2020	298 600 €	HT					
	Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP - Commune de Taulignan		2020	179 000 €	HT	89 500 €			35 800 €	53 700 €
RES 1.2	Renouvellement de conduites anciennes (gestion patrimoniale) sur la commune de Visan	SIEA RIVAVI	2020	83 000 €	HT					
RES 1.3	Etude diagnostic du fonctionnement du réseau, équipement de dispositifs nécessaires au diagnostic puis élaboration d'un programme de travaux. Commune de Le Pegue	commune de Le Pegue	2020	40 000 €	HT	20 000 €			12 000 €	8 000 €
<i>RES 2 : Diminuer la pression des prélèvements (AEP et irrigation)</i>										
RES 2.1	Travaux de mobilisation des eaux du miocène pour substituer les captages des fermes Roux et Armand	SIEA RIVAVI	2020	2 600 000 €	HT					
	Travaux d'alimentation du réseau du SIEBS via le réseau RAO	Syndicat RAO	2022	2 997 500 €	HT	396 000 €				2 601 500 €
RES 2.2	Etudes et travaux de mise sous pression du périmètre de l'ASA du Bigary	ASA du Bigary	2020	p.m						
RES 2.3	Rédaction des bilans annuels du PGRE	SMBVL / CLE	2020	p.m						
RES 2.4	Investissements permettant au réseau de suivi des débits de rester opérationnel	SMBVL	2020	60 000 €	HT	18 000 €	12 960 €	12 000 €		17 040 €
<i>RES 3 : Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique</i>										
RES 3.1	Etude du schéma, programme de travaux et scénarios pour nouvelles ressources -Commune de Rousset les vignes	Commune de Rousset les Vignes	2020	40000 €	HT	20 000 €			12 000 €	8 000 €
RES 3.2	Travaux de mise en conformité des réservoirs et ouvrages de production tels que définis dans l'arrêté DUP- Commune de Taulignan	Commune de Taulignan	2021	102 500 €	HT				20 500 €	82 000 €
			2022	24 000 €	HT				4 800 €	19 200 €
RES 3.3	Renouvellement des conduites responsables des eaux colorées sur la commune de Mondragon	Syndicat RAO	2020	447 900 €	HT	50 628 €				397 273 €

N° de l'action	Contenu de l'action	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	COUT RETENU	HT ou TTC	Agence de l'eau	Région PACA	Depart. 84	Départ. 26	Autofinancement
VOLET QUA - Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines										
<i>QUA 1 - Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine</i>										
QUA 1.1	Définition des Zones de Sauvegarde de la ressource stratégique nappe du miocène du Comtat et d'un programme d'actions	Syndicat Rhône Ventoux	2020	p.m						
QUA 1.2	Recherche de maître d'ouvrage porteur d'actions de sensibilisation à la réduction d'usage de pesticides dans les zones de sauvegarde. Etape préalable à l'inscription d'actions dans la phase 2 du contrat	SMBVL	2022	p.m						
<i>QUA 2 - Réduire les pollutions domestiques et améliorer les systèmes d'assainissement</i>										
QUA 2.1	Réalisation du suivi de 7 stations	SMBVL	2021	30 000 €	TTC	15 000 €	3 000 €	6 000 €		6 000 €
QUA 2.2	Renouvellement de conduites identifiées dans le SDEU - Syndicat RIVAVI	Syndicat EU/ Communes	2020	568 000 €	HT					
	Renouvellement de conduites identifiées dans le SDEU - commune de Grillon		2020	140 000 €	HT					
	Suite SDEU : renouvellement conduites pour mise en conformité - secteur Chalagne / Commune de Grignan		2020	En cours de chiffrage						
	Suite SDEU : renouvellement conduites - Commune de Taulignan		2020	250 000 €	HT				50 000 €	200 000 €
	Renouvellement de conduites pour mise en conformité - commune de Bollène		2020	951 000 €	HT	136 500 €				814 500 €
			2021	954 000 €	HT	152 250 €				801 750 €
			2022	999 000 €	HT	105 525 €				893 475 €
	Renouvellement de conduites et mise en séparatif pour mise en conformité - Commune de Tulette		2020	1 931 000 €	HT	550 000 €			386 200 €	994 800 €
Renouvellement de conduites suite SDA : tranche 2 - Commune de Suze la Rousse	2021	413 000 €	HT	98 100 €				314 900 €		
QUA 2.3	Diagnostic du système d'assainissement et établissement d'une programmation de travaux - Commune de La Baume de Transit	Commune de La Baume de Transit	2021	35 000 €	HT	17 500 €			10 500 €	7 000 €
<i>QUA 3 : Améliorer la gestion du ruissellement en zone urbaine</i>										
QUA 3.1	Réalisation de différents travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles primaires du territoire de la CCRLP	CCRLP	2020	En cours de définition						

N° de l'action	Contenu de l'action	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	COUT RETENU	HT ou TTC	Agence de l'eau	Région PACA	Depart. 84	Départ. 26	Autofinancement
VOLET MIL - Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations										
<i>MIL 1 - Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver/restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau</i>										
<u>Sous-Obj : Améliorer la continuité écologique</u>										
MIL 1.1	Etudes préalables aux travaux d'installation d'une Passe à Poisson - seuil de la Condamine sur le Vieux Lez	SMBVL	2021	30 000 €	HT	15 000 €	6 000 €	3 000 €		6 000 €
	Travaux d'équipement d'une passe à poisson – seuil de la Condamine sur le Vieux Lez	SMBVL	2022	60 000 €	HT	30 000 €	12 000 €	6 000 e		12 000 €
	Obtention DIG - réalisation des travaux au seuil de Chamaret	SMBVL	2020	p.m						
<u>Sous Obj : Préserver, restaurer la dynamique éco-morphologique des cours d'eau en lien avec l'enjeu "risque inondation"</u>										
MIL 1.2	Etudes préalables et travaux de suppression de remblais - Lez des confluences Tranche 1 (études préalables)	SMBVL	2022	100 000 €	HT	50 000 €	8 000 €	9 850 €	12 150 €	20 000 €
	Favoriser la mobilité latérale au sein de l'espace de mobilité du Lez - secteur Suze la Rousse / Bollène en lien avec projet de protection		2020	p.m						
	Établissement des indicateurs de suivi morphologique et écologique de l'espace de mobilité du Lez - secteur Suze la Rousse / Bollène		2020	30 000	HT	21 000 €		3 000 €		6 000 €
MIL 1.3	Etudes spécifiques sur le secteur de l'Herin suite étude hydromorphologique	SMBVL	2022	50 000 €	HT	25 000 €		6 875 €	8 125 €	10 000 €
<u>Sous Obj: Préserver / restaurer la dynamique sédimentaire</u>										
MIL 1.4	Plan de gestion des matériaux : Suivi et travaux suite à l'étude hydromorphologique T2	SMBVL	2022 (*)	226 800 €	HT	68 040 €	24 882 €	32 659 €	31 383 €	69 835 €
<u>Sous Obj : Préserver / gérer les espaces rivulaires</u>										
MIL 1.5	Travaux 2021 tels que définis dans le PPRE 2017-2021	SMBVL	2020	400 000 €	HT	120 000 €		120 000 €	80 000 €	80 000 €
	Travaux 2022 tels que définis dans le PPRE 2022-2027		2021	400 000 €	HT	120 000 €		120 000 €	80 000 €	80 000 €
	Travaux 2023 tels que définis dans le PPRE 2022-2027		2022	400 000 €	HT	120 000 €		120 000 €	80 000 €	80 000 €
MIL 1.6	Recréation de la ripisylve sur deux sites pilotes tels que définis dans l'étude hydromorphologique (Grillon et Visan)	SMBVL	2021	50 000 €	HT	15 000 €		15 000 €		20 000 €
MIL 1.7	Etude cadre pour la réalisation des travaux d'entretien et restauration de la ripisylve	SMBVL	2020	40 000 €	HT	12 000 €		11 537 €	8 463 €	8 000 €
MIL 1.8	Animation et veille foncière pour préservation ripisylve et zone humides	SMBVL	2020	10 000 €	HT	5 000 €		2 160 €		2 840 €
	Acquisition foncière de la ripisylve et zones humides menacées	SMBVL	2021	65 000 €	HT	32 500 €		6 500 €	7 313 €	18 688 €
<u>Sous Obj : Coordonner les différentes actions de préservation des milieux</u>										
MIL 1.9	Définir une stratégie de maîtrise de l'usage du foncier multithématique, articuler les différents outils de protection	SMBVL	2021	30 000 €	TTC	15 000 €		6 000 €		9 000 €

N° de l'action	Contenu de l'action	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	COUT RETENU	HT ou TTC	Agence de l'eau	Région PACA	Depart. 84	Départ. 26	Autofinancement
MIL 2 : Préserver, restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités										
MIL 2.1	Animation territoriale pour la préservation et restauration de zones humides	CEN AURA et PACA	2020	p.m						
	Mise en œuvre de conventionnement ou acquisition de zones humides		2020	p.m						
	Elaboration du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant	SMBVL	2021	24 000 €	TTC	16 800 €			2 400 €	4 800 €
MIL 3 : Préserver et restaurer les habitats et les espèces remarquables										
MIL 3.1	Mise à jour des inventaires naturalistes de l'étude de 2011 et montage dossier pour le Lez amont	SMBVL	2021	20 000 €	TTC				1 400 €	
MIL 3.2	Lez : traversée urbaine de Suze la Rousse. Dossier réglementaire et travaux	SMBVL	2021	36 000 €	HT	18 000 €			9 900 €	8 100 €
	Coronne en aval de Valréas et Traversée de Bollène. Dossier réglementaire et travaux	SMBVL	2021	49 500 €	HT	24 750 €	7 425 €	7 425€		9 900 €
MIL 3.3	Mise en œuvre des suivis piscicoles et de thermie en différents points du BV (stations de référence)	Fédérations de pêche 26 et 84	2020 et 2021	p.m			convention			
MIL 4 : Renforcer la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant en tenant compte du changement climatique										
MIL 4.1	cf action RES 2.4	SMBVL	2020	p.m						
MIL 4.2	Maitrise d'œuvre et travaux de protection contre les inondations de Valréas tels que prévus dans le PAPI	SMBVL	2021	4 630 489 €	HT		782 539 €	782 539 €		926 098 €
MIL 4.3	Travaux de protection de la ville de Bollène contre les inondations et restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène tels qu'inscrits dans le PAPI (axe 5/6/7)	SMBVL	2020	p.m						
MIL 4.4	Correspondant à la fiche action du PAPI 6A-02 : suivi de l'évolution dynamique des fonds du Lez sur le secteur de Barriol	SMBVL	2021	47 000 €	HT		10 152 €	6 768 €		9 400 €
MIL 4.5	Etude stratégique étudiant différents scénarios (recul, effacement, classement)	SMBVL	2020	50 000 €	HT				5 000 €	45 000 €
MIL 4.6	Déroulement du volet réglementaire sur les systèmes d'endiguement retenus	SMBVL	2021	300 000 €	HT			41 040 €	32 760 €	226 200 €
MIL 4.7	CF action MIL1.3	SMBVL	2021	p.m						

(*) L'engagement de l'action en 2022 est soumis à la validation de l'avenant PAPI en cours d'instruction (délai de 3 années supplémentaires), cette action sera engagée en 2021 comme inscrit dans le PAPI en cas de non validation de l'avenant.

N° de l'action	Contenu de l'action	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	COUT RETENU	HT ou TTC	Agence de l'eau	Région PACA	Depart. 84	Départ. 26	Autofinancement
VOLET GES - Gouvernance, communication, sensibilisation										
GES 1 : Communiquer et sensibiliser										
GES 1.1	Actions proposées dans le protocole 7 de l'étude HGM et recentrée sur les scolaires	SMBVL	2021	82 800 €	TTC	57 960 €		8 280 €		16 560 €
GES 1.2	Intégré dans les actions de communication du SMBVL : poursuite des actions en cours	SMBVL	2020	50 000 €	TTC	8 400 €	14 400 €	7 200 €		10 000 €
GES 1.3	Sur Valréas et autres (tels que proposé par l'étude HGM) : Bollène, Suze la Rousse	SMBVL / villes concernées	2021	55 000 €	HT	16 500 €		11 000 €		27 500 €
GES 1.4	Actions auprès des écoles, centres de loisirs de Vaucluse	Fédération de pêche de Vaucluse	2020	29 500 €	TTC	20650 €				8 850 €
GES 2 : Gouvernance et suivi										
GES 2.1	Concerne les bassins versants voisins et orphelins	SMBVL	2020	29 500 €	TTC	14 750 €		5 900 €		8 850 €
GES 2.2	AMO d'écriture des documents du SAGE et de mise en œuvre de la phase de consultation du public préalable et officielle (enveloppe complémentaire)	SMBVL	2020	30 000 €	TTC	15 000 €		4 320 €	4 680 €	6 000 €
GES 2.3	Animation – ingénierie actions contrat 2021	SMBVL	2020	212 242 €	TTC	106 121 €			9082 €	97 039 €
	Animation – ingénierie actions contrat 2022		2021	215 560 €	TTC	107 780 €			9136 €	98 644 €
	Animation – ingénierie actions contrat 2023		2022	204 750 €	TTC	102 375 €			9190 €	93 185 €
	Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2021		2020	36 890 €	TTC	11 067 €				25 823 €
	Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2022		2021	38 500 €	TTC	11 550 €				26 950 €
	Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2023		2022	40 250 €	TTC	12 075 €				28 175 €
GES 2.4	Elaboration du bilan à mi-parcours du contrat (en interne)	SMBVL	2022	p.m						
	Elaboration du bilan final du contrat		2026	p.m						



Financements inscrits dans le PAPI